



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4288 du 31/01/2013

Titre : Label européen des langues, Appel à projets 2013

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental, secondaire,
supérieur, promotion sociale

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

Du 15 janvier 2013 au 15 mars 2013

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 15 mars 2013

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Label européen des Langues 2013

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information :

- Aux pouvoirs organisateurs ;
- Aux inspecteurs de l'enseignement ;
- Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général
Administration : Secrétariat général

Personnes de contact

Service ou Association : AEF-Europe

Nom et prénom	Téléphone	Email
VERCAMMEN Suzy	02/542 62 75	suzy.vercammen@aef-europe.be

Bruxelles, le 30/01/2013

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint les informations pratiques permettant à votre établissement de participer au concours « Label européen des langues ».

Pour mémoire, le Label européen des langues, co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation et l'AEF-Europe, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

J'attire votre attention sur le fait que l'accent sera mis sur les projets **déjà en cours de réalisation**.

Il est à souligner que, **l'octroi du Label sera accompagné d'un prix** permettant l'achat de matériel pédagogique.

J'attire également votre attention sur le fait que la date limite de remise des projets a été fixée au **15 mars 2013 au plus tard**, selon les modalités énoncées dans les deux documents ci-joints.

La cérémonie de remise des Labels aura lieu le **16 mai 2013** au Parlement européen à Bruxelles.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor

Le cas échéant, document(s) annexé(s) à la circulaire : **1 formulaire de candidature + 1 formulaire de règlement**

Le Label

Le Label européen des Langues, co-organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation et l'Agence pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF-Europe), à l'initiative et avec le soutien de la Commission européenne, est destiné à valoriser et encourager des initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues. Il récompense les nouvelles méthodes dans le domaine de l'enseignement des langues, participe à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

En soutenant les initiatives innovantes, à l'échelle locale et nationale, le Label cherche à améliorer la qualité de l'enseignement linguistique dans toute l'Europe.

Qui peut participer ?

Le Label est ouvert à tous les aspects de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'**innovation dans l'enseignement des langues**.

Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements scolaires (enseignement scolaire et enseignement supérieur), des organismes d'éducation ou de formation, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique.

Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

Comment participer ?

- ✓ Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur www.aef-europe.be rubrique « Label européen »
- ✓ Votre dossier devra être obligatoirement dactylographié et envoyé à :

suzy.vercammen@aef-europe.be et sous format papier, signé par le représentant légal de l'établissement ou de l'organisme avec les annexes éventuelles (DVD, CDrom, livret, etc.) à l'attention de Suzy Vercaammen:

AEF-Europe
Concours Label européen des langues
111 Chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles

pour le 15 mars 2013 au plus tard
(date de la poste faisant foi)

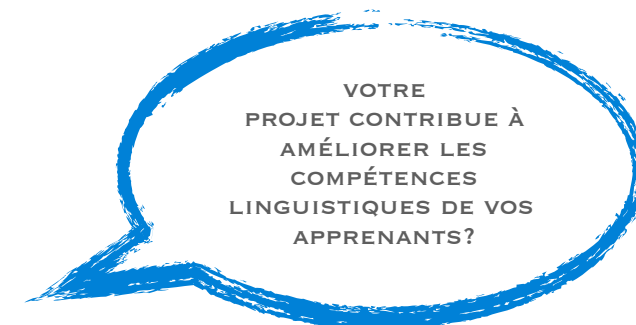
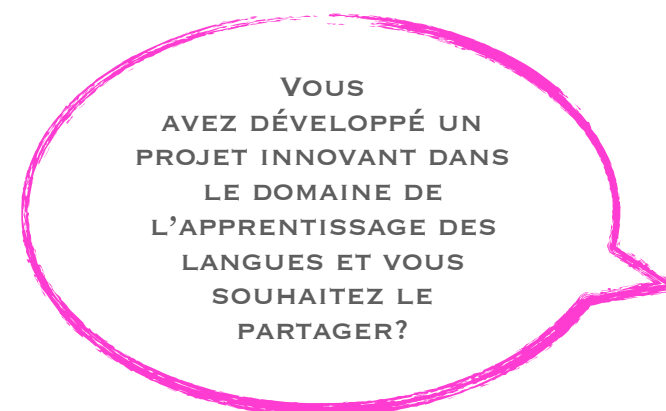
Plus d'informations ?

www.aef-europe.be

www.bruxellesformation.be

www.leforem.be

www.cfwb.be



> LE LABEL EUROPÉEN DES LANGUES
SOUTIENT VOTRE INITIATIVE!

Concours 2013

Critères de sélection

1. **L'accent sera mis sur des projets terminés et/ou en cours de réalisation mettant en œuvre le ou les critères suivants:** Les initiatives auront une approche **intégrée**. Chaque élément du projet linguistique – de l'apprenant au formateur, en passant par les méthodes et les supports – doit montrer que les besoins des apprenants ont bien été identifiés et pris en compte. Les projets retenus reposeront sur l'utilisation créative de moyens tels que la participation de locuteurs natifs, l'enseignement en immersion, la pratique de la langue au cours de jumelages, d'échanges ou de stages, la coopération avec les entreprises allophones, l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication), ...

2. Les initiatives doivent apporter une **valeur ajoutée** dans le contexte national, en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues.

3. Les initiatives doivent **motiver** aussi bien les apprenants que les enseignants, rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et les inciter à améliorer leurs compétences linguistiques.

4. Les initiatives doivent être **originales** et **créatives**. Elles doivent introduire des démarches pédagogiques jusque là inconnues, tout en veillant à ce que celles-ci soient adaptées aux apprenants concernés. Ce qui est innovant dans un contexte peut ne pas l'être dans un autre.

5. Les initiatives doivent insister sur la **dimension européenne**. Elles doivent s'adapter à la diversité linguistique de l'Europe et se servir de cet atout, en établissant par exemple des contacts de part et d'autre des frontières nationales. En développant les compétences linguistiques, elles doivent activement participer au rapprochement entre les cultures.

6. Les initiatives sont **transférables**. Elles peuvent être une source d'inspiration pour de nouvelles initiatives linguistiques dans d'autres institutions, d'autres contextes, d'autres langues, pour d'autres groupes cibles et dans d'autres pays.

Priorités européennes pour les années 2012-2013

1. L'apprentissage des langues fondé sur les nouvelles technologies

Les technologies influent sur de nombreux aspects de notre vie. L'apprentissage des langues ne fait pas exception: l'apprentissage des langues et l'évaluation des connaissances linguistiques assistés par ordinateur et/ou les technologies, l'apprentissage mixte des langues ou l'apprentissage virtuel et à distance sont devenus des outils très utiles et efficaces pour enseigner et apprendre les langues étrangères.

La création des réseaux sociaux et leur utilisation à des fins éducatives favorisent également le dialogue multilingue et la participation par-delà les frontières, et représentent un moyen d'interagir et d'apprendre de nouvelles langues.

Ce système novateur d'apprentissage/d'enseignement doit associer le modèle et la motivation de l'enseignement classique en classe et la souplesse de l'enseignement en ligne ou à distance afin de créer des cours qui soient accessibles et motivants pour les étudiants d'aujourd'hui, qui développent leur autonomie, interagissent avec leur professeur par ordinateur interposé et apprennent les langues étrangères de manière ludique.

2. Classes multilingues

Le phénomène des classes multilingues ne cesse de s'étendre.

Ces classes/groupes se composent d'élèves originaires de pays différents, qui n'ont pas de langue maternelle commune. Le comportement des élèves et leur culture peuvent donc être très différents: si cette situation peut être source de problèmes, elle peut aussi servir de base de comparaison et de discussion.

Telle est la tâche délicate des professeurs/formateurs: ils doivent adapter leurs techniques d'enseignement afin de tenir compte de cette diversité et la respecter, tout en se focalisant sur l'objectif principal, à savoir transmettre aux élèves les meilleures compétences possibles dans la langue cible.

Priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il n'y a pas de priorité spécifique, tout projet créatif ou innovant en matière d'enseignement ou d'apprentissage des langues peut être présenté à la candidature au Label européen.

Sélection des lauréats et remise des prix :

- Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts dans le courant du mois d'avril 2013
- Prix : certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique
- La remise des Labels et des prix aura lieu lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra au Parlement européen à Bruxelles le **16 mai 2013**.
- Visibilité et valorisation des projets : tous les projets labellisés seront diffusés et valorisés sur les sites de la Commission européenne et de l'AEF-Europe.

Contacts :

AEF-Europe

Suzy Vercammen
suzy.vercammen@acf-europe.be
02/542 62 75

Forem

Michel Pierre
michel.pierre@forem.be

Bruxelles Formation

Roberte Van Ranst
r.vanranst@bruxellesformation.be

Fédération Wallonie-Bruxelles

Annie Lassoie
annie.lassoie@cfwb.be



LABEL EUROPEEN des LANGUES
FORMULAIRE DE CANDIDATURE
pour la Fédération Wallonie-Bruxelles
Sélection 2013

Envoyez votre candidature **dactylographiée** à :

suzy.vercammen@aef-europe.be **sous format électronique**

ET

AEF-Europe

Concours Label européen des langues

à l'attention de

Suzy Vercammen

111 chaussée de Charleroi

1060 Bruxelles

Sous format papier, signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme avec les annexes éventuelles (DVD, Cdrom, livret, ...)

pour le 15 mars 2013 au plus tard (date de la poste faisant foi)



Programme d'éducation
et de formation
tout au long de la vie

1. Renseignements pratiques

Nom complet de l'établissement/centre de formation/association/entreprise	
Nom du représentant légal	
Type : public / privé/ associatif	
Taille (nombre de personnes)	
Public : primaire/ secondaire/ enseignement supérieur/ adultes / tous publics/ autres (préciser)	
Rue	
Code postal - localité	
Numéro de téléphone Numéro de fax	
Email	
Site Internet	

Promoteur du projet :

Nom - Prénom	M. / Mme.	
Titre et fonction		
Numéro de téléphone Numéro de portable		
Email		

2. Le projet

1. Titre du projet

2. **Résumé du projet** (*Veillez fournir une description claire et concise de votre projet – objectifs et activités - 100 mots maximum*). Ce descriptif peut être utilisé par l'AEF-Europe et/ou la Commission à des fins de publication.

3. Langue(s) concernée(s)

4. **Public bénéficiaire**

(âge, niveau d'études, expériences d'apprentissage préalables, contexte, ...) +
nombre de bénéficiaires

5. **Motivations et objectifs pédagogiques du projet**

6. Partenaires éventuels au niveau national et/ou international

Décrivez leur rôle, le cas échéant

7. Déroulement du projet

Phases, activités organisées, méthodologie, outils pour atteindre les objectifs

8. Résultats et productions

Impact sur les bénéficiaires et les enseignants + **production(s)** concrète(s) (CD-ROM, DVD, brochure, site web, ...)

Joindre toute annexe utile

9. Diffusion des résultats/productions

10. En quoi votre projet correspond-il aux critères suivants ?

Pour plus de détails, voir l'appel à projets en annexe.

Votre projet est :

a) une initiative intégrée

Le projet repose sur l'utilisation créative de moyens tels que la participation de locuteurs natifs, l'enseignement en immersion, la pratique de la langue au cours de jumelages, d'échanges ou de stages, la coopération avec les entreprises allochtones, l'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), etc.

b) une initiative comportant une réelle **valeur ajoutée**

Le projet apporte une valeur ajoutée dans le contexte national en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues

c) une initiative **stimulante**

Le projet mobilise apprenants et enseignants.

d) une initiative **originale et créative**

Le projet introduit des démarches pédagogiques innovantes en adéquation avec les besoins spécifiques des apprenants.

e) une initiative à **dimension européenne**

Elle s'adapte à la diversité linguistique et contribue au rapprochement entre les cultures.

f) Une initiative **transférable**

Elle peut servir de modèle pour d'autres projets, dans d'autres contextes

g) une initiative utilisant les **NTIC** (nouvelles technologies de l'information et de la communication), associant, par exemple, l'enseignement classique en classe et la souplesse de l'enseignement en ligne.

h) une initiative qui favorise l'apprentissage des **langues en classe multilingue** (s'adressant à des apprenants qui n'ont pas de langue maternelle commune, mettant en œuvre des techniques d'enseignement qui respectent la diversité, tout en se focalisant sur l'apprentissage des compétences dans la langue cible)

Déclaration

**“Je, soussigné(e) *promoteur du projet* – (titre :)
certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature
à l’obtention du Label européen des langues- session 2013 – sont, à ma
connaissance, exactes.”**

A:

Le:

Nom et fonction:

Signature:

**“Je, soussigné(e), *représentant(e) légal(e)* de l’institution candidate, certifie
que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à
l’obtention du Label Européen des Langues- session 2013 sont, à ma
connaissance, exactes.”**

A:

Le:

Nom et fonction:

Signature:

Cachet de l’établissement:

Les signatures et le cachet doivent être originaux